



Commune de
PERROY

CONSEIL COMMUNAL

Le Prieuré 5
1166 Perroy

[E. conseil communal@perroy.ch](mailto:E.conseil communal@perroy.ch)

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 4 décembre 2025

**CONSEIL COMMUNAL
DU 4 DECEMBRE 2025**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le préavis municipal No 10/2025 portant sur le budget 2026
Entendu le rapport de la Commission de gestion et finances chargée d'étudier cet objet,
Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

au vote à main levée, à la majorité des 25 Conseillers présents

- **d'accepter le préavis 10/2025 portant sur le budget 2026 (24 oui, 0 non, 1 abstention)**

Extrait conforme, levé le 4 décembre 2025
Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Norbert Jotterand



La secrétaire :

Cécile Bettems

En vertu des art. 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la demande de référendum pour les objets qui y sont soumis doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours qui suivent l'affichage ou la publication prévus à l'article 162. Le droit de référendum ne s'applique pas aux objets figurant dans l'art. 160 al. 2 LEDP.